

e énergétique

Numéro : 20240422035134 Établi le : 22/04/2024

Validité maximale: 22/04/2034



Logement certifié

Rue: Rue de l'Athénée n°:6

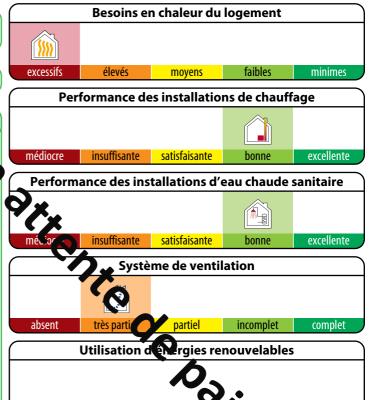
CP 4630 Localité : Soumagne

Certificamme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



La consommation théorique total d'énergie primaire de ce49 174 kWh/an logement est de Surface de plancher chauffé:119 m² Consommation spécifique d'énergie primaire : ... $A ++ E_{\text{spec}} \leq 0$ $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A} + 10$ **Exigences PEB** Réglementation 2010 $170 < E_{spec} \le 255$ Performance moyenne du parc immobilier $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010



Indicateurs spécifiques

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02199

Nom / Prénom : ONORATO Kevin

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{spec} \le 510$

 $E_{\text{spec}} > 510$

Adresse: Rue Haute Vaulx

n°:12

CP: 4960 Localité: MALMEDY

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version de parçocle 14-déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.4.

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

sol. therm.

415

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

chaleur cogénération



Validité maximale: 22/04/2034



Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déparditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, texe, batiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un ermique, elle délimite souvent le volume protégé.

l'Administration

Pescription par le certificateur

Toute l'habitation est comprise dans le voll in protégé à l'exception du garage. tégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par

en<u>t</u> est de **289 m³** Le volume protégé de ce log

Surface de plancher chauf.

urfaces de plane...
Int les dimensions extérieures :
es présentant une hauteur sous plafond ue ...
ation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 119 m² Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du loge part situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimun pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprime en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

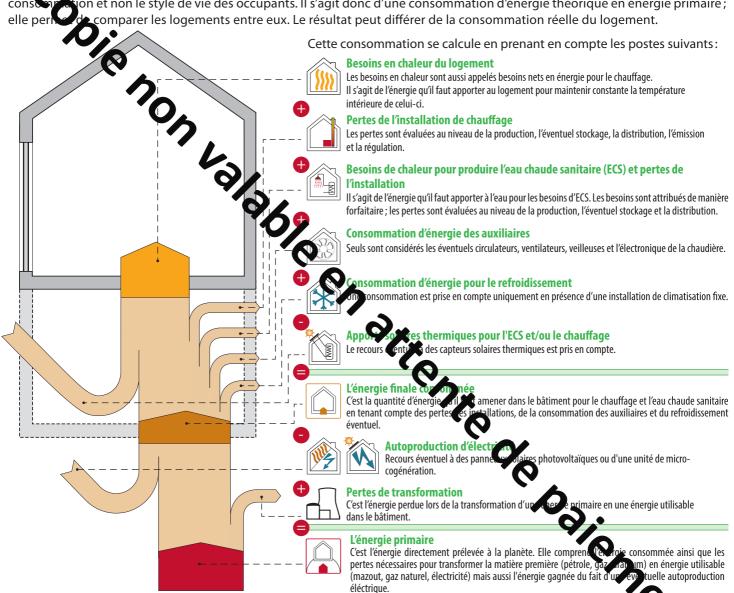


Validité maximale: 22/04/2034



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les la genents faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle per la comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via pa dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées 15 000 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

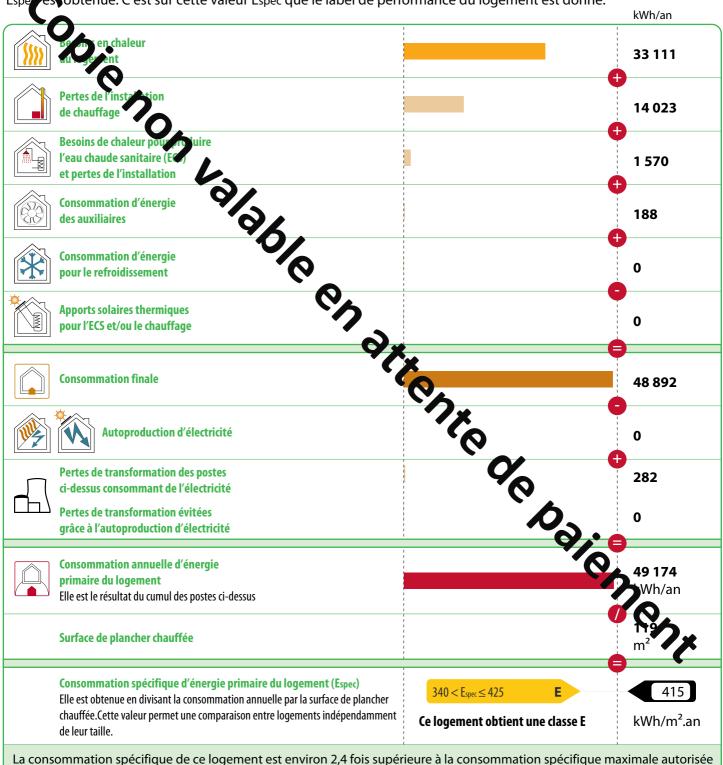


Validité maximale: 22/04/2034



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espe es obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Validité maximale: 22/04/2034



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Ce caines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ense de le du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines de propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres dor lees peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont immés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le co éficateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant a effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par example, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de person de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeus per défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne procédure mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

	. 0	
Postes	Preuves acceptables prises en compte par le ce ा विवास	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	O ₂
Ventilation	Pas de preuve	6
Chauffage	Pas de preuve	Do.
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	Ph.

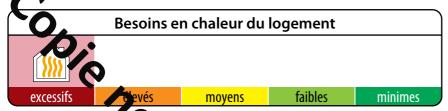


Validité maximale: 22/04/2034



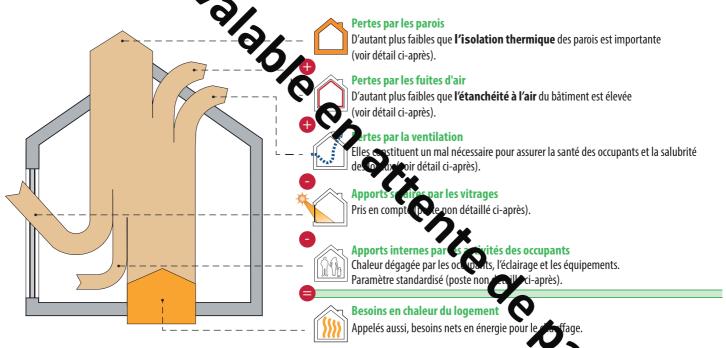
Descriptions et recommandations -1-

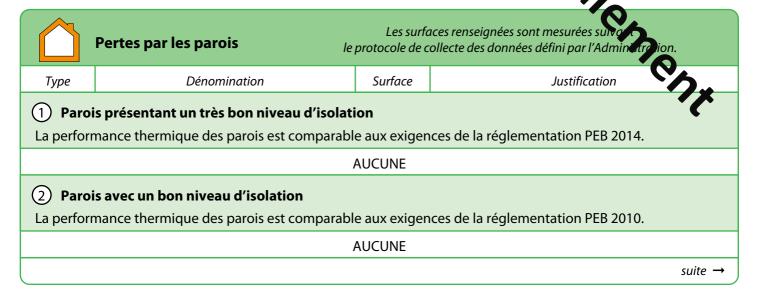
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation exista



279 kWh/m².an **Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apport de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par les ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Validité maximale : 22/04/2034



Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.			
%		Dénomination	Surface	Justification
3 Para Recomm	3 Payais yet isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue Recommand 3 ons : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).			
	F1	Porte dv bois	3,0 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	F2	Feretre dv bois	13,5 m ²	Double vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois
	4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.			
	F3	Porte bois	2,2 m ²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnu Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vé de le niveau d'isolation existant).				
	T1	combles	73,8 m	Pas de preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
	M1	Mur brique	50,3 m ²	Pls preuve acceptable reçue et pas de constatation visuelle.
	M2	Mur eanc	22,5 m ²	Pas de preu encceptable reçue et pas de constatation visuelle.
	M3	Mur bardage	26,3 m ²	Pas de preuve acce o ple reçue et pas de constatation vieuelle.
	P1	Plancher sur garage	27,7 m²	Pas de preuve acceptable reque et pas de constatation visuelle.
	P2	Plancher sur sol	45,4 m ²	Pas de preuve acceptable reçue et pes constatation visuelle.



Validité maximale: 22/04/2034



Descriptions et recommandations -3-

Pertes par les fuites d'air

Amél or r l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchault d'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par 🎺 🚉 t: 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanch lité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au rive au des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'exclè que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remp acer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en par le l'air dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est néces à le par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	□ Oui
Diminution g	lobale des pertes de ventilation	0 %
		Chy Chr

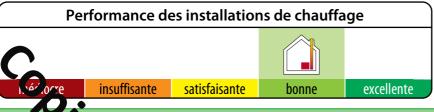


20240422035134 Numéro: Établi le : 22/04/2024

Validité maximale: 22/04/2034



Descriptions et recommandations -4-



Rendement global **70**% en énergie primaire

Inst	lation de chauffage central
Production	Chau ne re, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, au lée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un the in stat d'ambiance
Recommanda	tions: aucune
	Moins de am de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés Radiateurs, cu recteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un tienn stat d'ambiance Itions: aucune



Validité maximale: 22/04/2034



Descriptions et recommandations -5-





60 % Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production

Produc

Distribution Bain ou de ache, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisir e entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de step are n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine n'interde devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc se ammandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

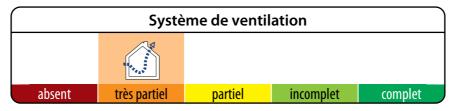
•



Validité maximale: 22/04/2034



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ven il tion!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation glables (OAR) ou mé catiques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	a (1)	Salle de bain	OER
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Bureau	aucun	Buanderie	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des pretures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas convol de aux règles de bonne pratique.

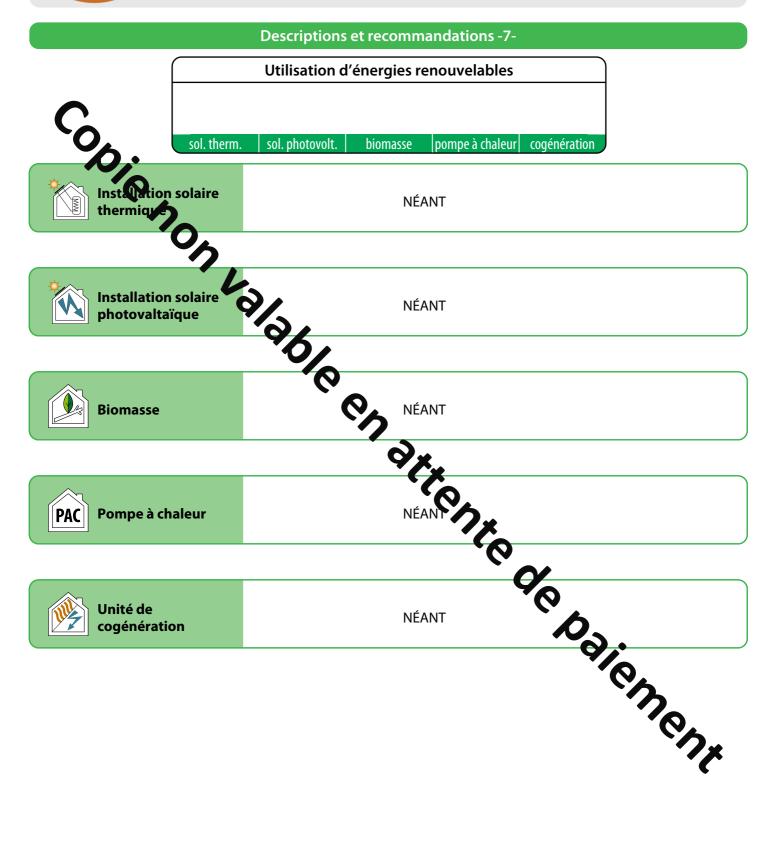
Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ven flation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporte d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou les caniques).



Numéro : 20240422035134 Établi le : 22/04/2024 Validité maximale : 22/04/2034







Validité maximale: 22/04/2034



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO₂.

Émission are yelle de CO ₂ du logement	12 165 kg CO ₂ /an
Surface de plantie chauffée	119 m ²
Émissions spécifiques de Q	103 kg CO ₂ /m².an

400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un 1000 kg de CO₂ équivalent à rd aller-retour Bruxelles-Lisbonne en par passager).

our aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance exergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit pement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils pe so nalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (vol Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

Jre Ook on the contract of the La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux compare dre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 220 € TVA comprise